

RÉSUMÉ DES FRAIS EXIGÉS PAR SESSION À L'ENSEIGNEMENT RÉGULIER 2024 - 2025



Frais obligatoires	Temps complet	Temps partiel		
	180 heures et +	3 cours	2 cours	1 cours
NON REMBOURSABLE				
Droits d'inscription	20,00 \$	15,00 \$	10,00 \$	5,00 \$
Droits afférents . Accueil dans les programmes d'études . Aide à l'apprentissage . Inf. scolaire et professionnelle . Services d'orientation . Carte d'identité . Agenda étudiant	25,00 \$	18,00 \$	12,00 \$	6,00 \$
Droits de tout autre nature . Assurance collective accident . Placement de l'élève . Sport, socio-culturel et plein air . Projets communautaires . Santé et aide psycho-sociale . Dépannage financier . Accès aux NTIC . Cégep en santé	98,00 \$	72,00 \$	48,00 \$	24,00 \$
Cotisation étudiante	26,00 \$	22,50 \$	22,50 \$	22,50 \$
Assurance collective AGE	48,00 \$	48,00 \$	48,00 \$	48,00 \$
Total des frais obligatoires	217,00 \$	175,50 \$	140,50 \$	105,50 \$
Fondation du Cégep (facultatif)	15,00 \$	15,00 \$	15,00 \$	15,00 \$
Total	232,00 \$	190,50 \$	155,50 \$	120,50 \$



VERSO

MODALITÉS DE REMBOURSEMENT



En vertu du Règlement #11 *relatif aux droits et frais exigibles des étudiants*, à l'exception des droits d'inscription qui ne sont pas remboursables, les autres frais sont remboursables dans le cas où un étudiant annule son inscription avant la date de début de session établie par le Cégep.

La demande de remboursement devra être adressée par écrit au Registrariat du Cégep de La Pocatière.

Les remboursements seront effectués dans les quarante-cinq (45) jours suivant la demande.

